

## Rappel a la loi mineur

Par **Hola454**, le **05/06/2020** à **15:32**

Bonjour

L'année prochaine je me lance dans des études de droit

Seul bémol il ya 2 ans j'ai eu un rappel a la loi quand j'étais mineur ( erreur donc j'ai honte )  
on n'a de plus pris mon adn , photo , empreinte ... Je me doute que cela n'est que provisoire  
car je n'ai eu aucune condamnation ni rien de tout ça ..

Combien de temps cela reste dans les dossiers et est ce problematique pour faire avocat ?

Par **C9 Stifler**, le **05/06/2020** à **18:58**

Bonjour,

Un simple rappel à la loi n'est pas mentionné dans le casier judiciaire. De sorte que votre casier semble toujours vierge. Donc, je ne pense pas que cela puisse être problématique pour pouvoir exercer en tant qu'avocat.